



DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE
CANTON DE SERRIS
VILLE DE CHESSY

mise en ligne le 30/03/2026

Décision du maire n° 2026.040

OBJET Contrat de location du logement situé [REDACTED] à Chessy conclu avec Monsieur [REDACTED].

Le maire de la commune de Chessy,

Visas Vu le Code général des collectivités territoriales et ses textes d'application, notamment les articles L.2122-22 et L.2122-23 ;

Vu la délibération en date du 28 mai 2020 aux termes de laquelle le Conseil municipal a délégué au Maire pour la durée de son mandat les pouvoirs lui permettant de régler les affaires énumérées à l'article L.2122-22 du Code général des Collectivités Territoriales ;

Considérant La demande de logement formulée par Monsieur [REDACTED] et la disponibilité du logement situé [REDACTED] ;

Décide **Article 1^{er}**
De louer à Monsieur [REDACTED], dans le cadre d'un contrat de location, le logement situé [REDACTED] pour un montant de [REDACTED]. Un titre de recettes sera envoyé à l'adresse du bien occupé.

Le présent bail est consenti pour une durée de 3 ans à compter du 16 mars 2026.

Le contrat est tacitement reconductible par période de 3 ans.

Article 2
Les recettes afférentes seront imputées sur les crédits prévus à cet effet sur le budget communal.

Pour extrait conforme, fait à Chessy le 16 mars 2026

Notifié le

Le maire informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente publication. Le tribunal administratif peut être saisi grâce à l'application « télérecours citoyen » accessible sur le site www.telerecours.fr

Le maire,
Olivier BOURJOT



Accusé de réception en préfecture
077-217701119-20260330-DEC_2026_040-CC
Date de télétransmission : 30/03/2026
Date de réception préfecture : 30/03/2026

Registre des décisions du maire · 2026

9.1 Autres domaines de compétences des communes